



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 26  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016-039

**ACQUISITION DE MATERIELS  
TECHNIQUES POUR LE THEATRE  
SOUS LES ARBRES**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 25 mars 2016 et affichée le  
25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le : 14 AVR. 2016



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le  
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après  
convocation légale sous la présidence de M. Olivier  
Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire,  
Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé  
2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye  
5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa  
11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut,  
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain  
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien,  
Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux,  
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-  
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna  
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme  
Valérie Auber.

**Absents représentés** : M. Fayzal Ahmed Vali  
6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint),  
Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean Claude  
Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint), M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint  
(Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi  
Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana),  
M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant),  
Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla  
Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec  
(Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par  
Mme Valérie Auber).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Karine Mounien à  
17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Hary Auber, M. Patrice Payet,  
Mme Firose Gador.

.....  
.....

**ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES POUR LE THEATRE  
SOUS LES ARBRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Politique culturelle, sportive, petite enfance », « Logement, habitat, politique de la Ville » et « Politique éducative scolaire et associative » en date du 23 mars 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 5 avril 2016 relatif à l'acquisition de matériels techniques pour le Théâtre sous les arbres,

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'adopter le nouveau plan de financement des acquisitions de matériels techniques pour le Théâtre Sous les Arbres ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Gradinage et Plancher :	24 000 €	Participation Etat (20%) :	12 000 €
Rideaux de scène :	12 000 €	Participation Région (60%) :	36 000 €
Structures de scène :	3 000 €	Participation Ville (20%) :	12 000 €
Sons et lumières :	12 000 €		
Couverture de gradins amovible :	5 000 €		
Echafaudage roulant :	4 000 €		
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à solliciter auprès de la collectivité régionale la subvention correspondante ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

## ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES POUR LE THEATRE SOUS LES ARBRES

Pour la période 2014–2020, la Municipalité du Port a identifié le spectacle vivant et particulièrement le Théâtre, comme axe prioritaire de sa politique culturelle.

Dans le droit fil du Pacte Culture, signé le 18 août 2015, elle souhaite, en partenariat avec la DAC OI, renforcer l'offre théâtrale sur le territoire portois à partir du Théâtre Sous les Arbres.

Cet équipement municipal s'inscrit de manière complémentaire dans le réseau des salles en offrant l'opportunité d'une programmation pluridisciplinaire.

Sa jauge de 200 places, sa configuration en amphithéâtre à ciel ouvert et l'intimité de son rapport scène/salle permettent de proposer aux artistes de se produire dans un écrin qui offre une capacité d'écoute et une proximité singulières avec le public.

Afin de renforcer ses potentialités d'accueil, la Ville a sollicité une subvention auprès de l'Etat par le biais de la DAC-OI pour un renouvellement de son gradinage et de son plancher (délibération du Conseil Municipal n°201-141 du 3 novembre 2015).

En complément de cette première demande, la ville souhaite solliciter la Région Réunion pour l'acquisition de matériels techniques dans l'objectif de renforcer les fonctionnalités et d'améliorer les conditions d'accueil du public, avec :

- Des rideaux et des structures de scène ;
- Des équipements sons et lumières ;
- Une couverture amovible de gradins ;
- Un échafaudage roulant.

Pour ce faire, le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Gradinage et Plancher :</b>	<b>24 000 €</b>	<b>Participation Etat (20%) :</b>	<b>12 000 €</b>
<b>Rideaux de scène :</b>	<b>12 000 €</b>	<b>Participation Région (60%) :</b>	<b>36 000 €</b>
<b>Structures de scène :</b>	<b>3 000 €</b>	<b>Participation Ville (20%) :</b>	<b>12 000 €</b>
<b>Sons et lumières :</b>	<b>12 000 €</b>		
<b>Couverture de gradins amovible :</b>	<b>5 000 €</b>		
<b>Echafaudage roulant :</b>	<b>4 000 €</b>		
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le nouveau plan de financement des acquisitions de matériels techniques pour le Théâtre Sous les Arbres ;
- autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à solliciter auprès de la collectivité régionale la subvention correspondante ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

---

Affaire suivie par la Direction de l'Epanouissement Humain / Service Culture et Patrimoine

